

Vos références utiles

Titulaire du contrat :

TILLIE JULIEN
Co-Titulaire(s) :
ANNETT SUSAN
Courriel :
jutil@orange.fr
Référence client :
CNT-17-10384

Référence point de livraison (PDL) :
23458465961796

Lieu de consommation :
LIEU DIT MONTAY 46120 BOURG

TILLIE JULIEN
LIEU DIT MONTAY
MONTAY
46120 BOURG

Pour répondre à vos questions

✉ **ENERCOOP**
TSA 60039
75927 PARIS CEDEX 19
☎ **01 75 44 41 56** (prix appel local)
Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(hors jours fériés)
@ service-client.part@enercoop.org
🌐 www.enercoop.fr

Une panne du réseau électrique?

Enedis (anciennement ERDF)
Accueil dépannage 24h/24h :

☎ **09 726 750 46**
Appel non surtaxé

Pour tout savoir sur vos démarches, vos droits,
les économies d'énergies possibles, contactez le
service d'information des pouvoirs publics :

Énergie-info

☎ **0 800 112 212** (appel gratuit depuis une
ligne fixe)
🌐 www.energie-info.fr



Synthèse de votre facture (détaillée au verso)

Mois de livraison concerné: Mai 2025

Consommation	63,47 €
Abonnement	189,44 €
Prestations / Services	0 €

Total H.T.T. (Hors Taxes, contributions et TVA) 252,91 €

Total Taxes et contributions 64,04 €

Total Hors TVA 316,95 €

Total TVA 29,88 €

Dont TVA à 5,5 % sur 231,1 €

Dont TVA à 20 % sur 85,85 €

Total TTC 346,83 €

Reste à payer des factures précédentes 0 €

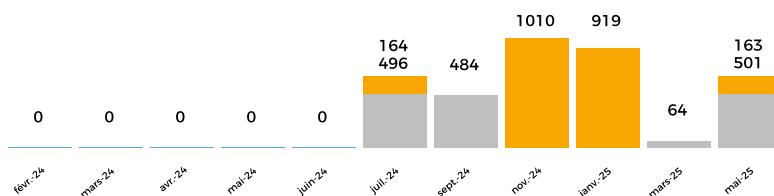
Montant prélevé à
compter du :
06/06/2025

346,83€

Date limite de paiement :
06/06/2025



Historique de votre consommation (en kWh)



Index estimé Index déclaré



Vos prochaines étapes

Votre prochaine facture vous sera adressée le : **21/07/2025**



Comment être facturé sur vos consommations réelles ?

Pour une facturation basée sur vos consommations réelles, réalisez vous-même le relevé de votre index sur votre compteur et saisissez ces valeurs sur votre [espace en ligne](#) accessible depuis enercoop.fr

Délai de transmission des index : entre le **03/07/2025** et le **16/07/2025**



Conseils malins pour maîtriser votre énergie

Vous retrouvez les **solutions** proposées par **Enercoop** pour vous aider à **réduire votre consommation** d'électricité sur : enercoop.fr, rubrique : [la maîtrise de l'énergie](#)



Talon de règlement

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte suivant :

Montant : 346,83 €
Date : 06/06/2025
BIC : CMCIFR2AXXX
IBAN : FR761027802250000XXXXXXXXXX
Titulaire : TILLIE Julien
Référence Unique du Mandat :
xxFR94ZZZ51251SENERCO00012519200001

Référence de facture : NATLFAC25-03909509

Référence Client : CNT-17-10384



Détail de votre facture

Offre d'électricité : C5 Base - BTINF SDT Puissance souscrite : 12 kVA Référence de compteur : 23458465961796392

Consommation	Début index	Fin index	Mode	Quantité consommée	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Période du 13/03/2025 au 05/05/2025	12/03/2025	05/05/2025						
- Consommation	2600	3101	Déclaré	501 kWh	0,09559 €/kWh	47,89 €	20 %	57,47 €
Période du 06/05/2025 au 21/05/2025	05/05/2025	21/05/2025						
- Consommation	3101	3264	Estimé	163 kWh	0,09559 €/kWh	15,58 €	20 %	18,70 €
TOTAL Consommation						63,47 €		76,16 €
Abonnement d'électricité	Début période	Fin période		Quantité	Prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Abonnement	21/05/2025	20/07/2025		60 Jours	3,15733 €/jour	189,44 €	5,5 %	199,86 €
TOTAL Abonnement						189,44 €		199,86 €
Taxes et contributions				Quantité	Taux ou prix unitaire	Total HT	TVA	Total TVA incluse
Contribution Tarifaire d'Acheminement Electricité (CTA)				189,96 €	21,93 %	41,66 €	5,5 %	43,95 €
Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)				664 kWh	0,0337 €/kWh	22,38 €	20 %	26,86 €
TOTAL Taxes et contributions						64,04 €		70,81 €
TOTAL TTC								346,83 €

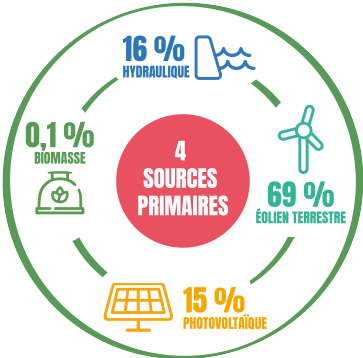
Abonnement, services, consommation	+	Taxes, contributions, TVA	-	Acomptes déjà versés
252,91 €		93,92 €		0 €

- ➔ 100 % renouvelable

Enercoop vous garantit une production d'électricité issue d'énergies 100 % renouvelables en contrats directs avec les producteurs
- ➔ 100 % coopératif

Enercoop est une coopérative (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Deux tiers de ses clients en sont sociétaires
- ➔ 100 % local

Le réseau Enercoop est composé de 11 coopératives qui couvrent l'ensemble du territoire *, au plus près des projets durables et citoyens de vos régions



UNE COOPÉRATIVE

C'est une structure démocratique dans laquelle les sociétaires décident ensemble selon le principe

1 PERSONNE = 1 VOIX

Tous les sociétaires - clients, producteurs, salariés ou partenaires - sont ainsi les acteurs du développement



*Hors entreprises locales de distribution

En 2024, les garanties d'origine utilisées pour certifier l'électricité 100% renouvelable fournie par ENERCOOP à l'ensemble de ses client es se répartissent comme suit : 16% hydraulique - 69% éolien terrestre - 15% solaire photovoltaïque - 0,1% biomasse. 19% de ces garanties d'origine ont été acquises aux enchères (art. L. 314-14-1 du code de l'énergie). L'estimation des émissions de gaz à effet de serre résultant de la production d'électricité à partir de la totalité des sources d'énergie fournies par Enercoop en 2024 est de 17,4g CO2eq/kWh(1) et pour la distribution de 5,3g CO2eq/kWh. (1) Informations obtenues à partir des données produites par l'ADEME (bilans-ges.ademe.fr).

➔ Informations diverses

- Il est possible d'agir pour réduire votre consommation électrique. Consultez le site : www.ademe.fr
- Plus d'informations sur les effets positifs des énergies renouvelables sur l'environnement : www.enercoop.fr
- Les tarifs d'Enercoop sont non-réglementés. Retrouvez toutes les informations sur nos tarifs sur www.enercoop.fr.
- Les prix TTC comprennent les taxes locales dépendant des départements et des municipalités, la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement), la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la TVA.
- Tout retard de paiement entraine l'application de frais de pénalité prévus aux conditions générales de vente (Particuliers : une pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal, sans que cette pénalité ne puisse être inférieure à 7,50€ TTC). Aucun escompte pour paiement anticipé.
- Remboursement en votre faveur en cas de trop-perçu d'Enercoop : conformément à l'arrêté du 18/04/2012 relatif aux factures d'électricité, les remboursements <25€ pour les particuliers sont reportés sur la facture suivante (y compris sur la facture de régularisation de mensualisation), sauf demande expresse de remboursement. Les remboursements au-delà de ce montant sont effectués dans un délai de quinze jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande du client.
- En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Enercoop n'a pas permis de régler le différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : en vous connectant au site <https://www.energie-mediateur.fr>, par courrier à l'adresse : Médiateur national de l'énergie, Libre réponse n°59252, 75443 Paris Cedex 09 ou par mail à l'adresse suivante : infoconso@energie-mediateur.fr